

La chambre d'agriculture du Gers recrute des

Agents techniques - Opérateurs PAC

LES MISSIONS

Au sein des Services techniques de la Chambre d'agriculture et sous l'autorité du Chef de service, il (elle) sera chargé(e) plus particulièrement des actions de conseil relatives à la déclaration PAC 2020:

Participer à la campagne d'assistance à la télédéclaration des dossiers PAC 2020 dans le cadre de l'offre de services de la Chambre d'agriculture du Gers :

- Apporter conseils et appui aux agriculteurs pour effectuer leur déclaration PAC 2020 : surfaces, ICHN, DPB, ...
- Réaliser sur délégation de l'agriculteur sa déclaration informatisée via le site TELE-PAC.

Pour mener à bien ces actions, un temps de formation interne est prévu en début de mission, tant sur le dispositif réglementaire que sur l'utilisation des logiciels.

CONDITIONS D'EMBAUCHE

- **EMBAUCHE du 1er avril au 15 mai 2020 inclus.**
- Contrat à durée déterminée plein temps et/ou temps partiel.
- La répartition du temps de travail, en fonction des besoins, pourra être sur 6 jours.

- Rémunération selon grille Chambre d'agriculture - indice de base : 247 (1 552,15 € bruts mensuels).

- Lieu d'affectation : Auch ou autres sites sur le département du Gers.

LE PROFIL

LES COMPÉTENCES

- Bonne connaissance de l'exploitation agricole (la connaissance des systèmes en zone d'élevage est un plus),
- Capacité d'écoute, d'analyse des besoins des agriculteurs et de mémorisation,
- Autonomie,
- Rigueur,
- Maîtrise des outils cartographiques et logiciels bureautiques,
- La connaissance de la PAC et de ses dispositifs d'aides serait un plus,
- Permis B requis.

LES CONTACTS

Candidatures (lettre de motivation et CV) adressées à :

Monsieur le Directeur Général
Chambre d'Agriculture du Gers
route de Mirande - BP 70161 -
32003 AUCH Cedex

Mail : ca32_sg@gers.chambagri.fr